8/8

L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire



ALPES-MARITIMES
LE DÉPARTEMENT 06

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**
Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**
Lien d'accès direct **››› Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Les 8 fiches thématiques de l'Atlas des paysages

Fiche n°1

Les risques naturels, un territoire sous tension

Fiche n°2

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

Fiche n°3

L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels

Fiche n°4

L'évolution des énergies renouvelables

Fiche n°5

La vie locale dans les villages de montagne

Fiche n°6

L'étalement urbain et la mobilité

Fiche n°7

La nature en ville et la santé des riverains

Fiche n°8

→ L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire

>>> Consulter les autres fiches thématiques sur le site internet

Fiche n° 8

L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire

L'enjeu aujourd'hui

- Une agriculture diversifiée, mais des paysages agricoles morcelés
- L'élevage et le pastoralisme, pilier des paysages ouverts du Haut-Pays
- Des paysages agricoles emblématiques en voie de disparition
- Un patrimoine vivant et des savoir-faire ancrés dans les territoires

Les questions qui se posent

- L'agriculture productive alimentaire a-t-elle encore une place dans les paysages des Alpes-Maritimes ?
- Peut-on promouvoir l'installation de maraîchers dans un contexte de pression foncière ?
- Comment préserver les dernières terres alluviales (plaine du Var, val de Siagne) face à la spéculation et à l'urbanisation ?
- Faut-il sanctuariser les terres agricoles pour éviter leur artificialisation ?
- Comment organiser la gestion des terrasses à proximité des villages pour maintenir leur rôle écologique et paysager ?
- Comment maintenir le pastoralisme qui gère les paysages de montagne ?

Les pistes d'actions

- Sanctuariser les terres et recomposer des paysages agricoles cohérents
- Soutenir l'installation et la transmission : des leviers concrets pour une agriculture durable
- Adapter l'agriculture au changement climatique : l'hydrologie régénérative au cœur des paysages agricoles
- Entretenir prioritairement les terrasses autour des villages de montagne
- Créer des Communs pour gérer les espaces agricoles : une gouvernance collective au service du territoire
- Soutenir l'élevage et le pastoralisme par des actions concrètes

Fiche n° 8

L’agriculture et l’autonomie alimentaire du territoire

L'enjeu aujourd'hui

Une agriculture diversifiée, mais des paysages agricoles morcelés

Les Alpes-Maritimes bénéficient d'un climat exceptionnellement favorable, permettant une grande diversité de cultures et d'élevages : fleurs à parfum à Grasse, agrumes à Menton, oliviers, vignes (AOP Bellet), maraîchage dans la plaine du Var, ou encore pastoralisme dans le Haut-Pays. Le département compte 200 éleveurs environ qui font de la viande et du fromage. Avec 1 820 exploitations, dont un tiers en maraîchage-horticulture et un autre tiers en arboriculture, le département se distingue comme le 2e producteur national d’agrumes.

Pourtant, ces exploitations, sont de petite taille (19 ha en moyenne, contre 31 ha en région PACA et bien en dessous de la moyenne nationale), et ne représentent que 13 % de la surface du département. Elles sont surtout dispersées dans le territoire, souvent imbriquées dans les zones urbaines ou bâties et ne forment plus réellement des paysages agricoles autonomes.

Dans cette configuration la pression foncière est un facteur de leur vulnérabilité, que l'on peut observer par exemple dans la plaine du Var. Résultat : de plus en plus de friches agricoles dans les plaines littorales ou en limite d’urbanisation, et un phénomène de détournement d’usage des terres, avec des cas de parcelles identifiées comme détournées de leur vocation agricole.

L'élevage et le pastoralisme, pilier des paysages ouverts du Haut-Pays

Dans le Haut-Pays, l’élevage et le pastoralisme occupent une place singulière. Bien plus qu’une production de viande et de fromage, ils constituent un pilier de la préservation des milieux : les troupeaux, souvent transhumants, entretiennent les alpages et les pelouses d’altitude, et sans leur présence, landes et forêts reconquerraient ces espaces ouverts au détriment de la diversité écologique. En limitant l’embroussaillement et la continuité des formations végétales combustibles, le pâturage participe également à la prévention des incendies et des avalanches, la fermeture des milieux accroissant ces risques. Le pastoralisme apporte enfin une vitalité économique aux vallées : fromages d’alpage et viandes d’agneau sous signe de qualité, circuits courts, transhumances qui animent les vallées de juin à septembre.

Cette activité est pourtant directement confrontée au changement climatique, qui fragilise des équilibres déjà sensibles. Les sécheresses répétées et les épisodes climatiques extrêmes perturbent les cycles végétatifs et affaiblissent les rendements : la ressource en herbe se raréfie sur les parcours et l’accès à l’eau demeure un sujet majeur pour le maintien de l’activité, les points d’abreuvement manquant sur de nombreux parcours. Ces contraintes s’ajoutent au vieillissement des éleveurs, à la raréfaction de la main-d’œuvre et à la prédation.



Paysage agricole de la basse vallée du Var, jouxtant une zone urbaine.



Serres horticoles dans les pentes des collines de Nice.

Des paysages agricoles emblématiques en voie de disparition

Les paysages agricoles des Alpes-Maritimes, façonnés par des siècles d'activités humaines, sont aujourd'hui en mutation. Les restanques en pierre sèche, typiques du moyen et haut pays, sont abandonnées ou enfrichées, en raison de la déprise agricole et de la difficulté à mécaniser ces terrasses. Les prairies et cultures des fonds de vallées disparaissent sous la poussée urbaine ou la fermeture des milieux (boisements).

Pourtant, ces paysages restent emblématiques du département. Les oliveraies de Menton ou de Nice, les vergers de la vallée du Var, les cultures en terrasses de la Roya ou du Paillon, ou encore les alpages des sommets maralpins (Vallée des Merveilles, Valdeblore) sont indissociables de l'identité du territoire. La diminution des paysages agricoles dans les Alpes-Maritimes ne se limite pas à une dimension économique : elle représente aussi un appauvrissement de la qualité et de la diversité des paysages, qui font l'identité même du département. Ces paysages sont le fruit d'un équilibre millénaire entre l'homme et la nature. Leur disparition ouvre l'ère d'un appauvrissement : d'un côté, des paysages bâtis qui s'étendent sans cesse, et de l'autre, des paysages naturels.

Or, les paysages agricoles offrent une richesse intermédiaire : des mosaïques vivantes, où se mêlent cultures, haies, canaux d'irrigation, murs en pierre sèche, et qui créent une harmonie visuelle et écologique unique. Sans ces paysages, le territoire perd de sa complexité, sa nuance et son caractère. Le maintien d'activités agricoles, même modestes ou relictuelles, participe à la diversité et à la qualité des paysages actuels.

Un patrimoine vivant et des savoir-faire ancrés dans les territoires

Les agriculteurs des Alpes-Maritimes ne font pas que cultiver la terre : ils font vivre les territoires, surtout dans le moyen et le haut pays, où leur présence maintient une dynamique humaine et économique au cœur des villages. Leur activité, bien que rude et exigeante, donne du sens à ces espaces : elle perpétue des savoir-faire reconnus (culture des fleurs à parfum à Grasse, production d'agrumes à Menton, élevage pastoral dans les alpages) et anime les campagnes par les marchés locaux, les fêtes traditionnelles ou les circuits courts.

Pourtant, ce patrimoine vivant subit aujourd'hui des mutations. Le déclin de l'activité se poursuit er risque d'entraîner le départ des derniers agriculteurs, faute de relève. Avec un âge moyen de 54 ans dans la plaine du Var et des emplois agricoles ne représentant que 0,4 % des emplois du département, la transmission se complexifie. Les jeunes peinent à s'installer, freinés par le prix du foncier et la faible rentabilité des petites exploitations. Sans eux, ce ne sont pas seulement des terres qui changent de fonctions, c'est un territoire qui s'uniformise et se banalise irrémédiablement.

Les questions qui se posent

- **L'agriculture productive alimentaire a-t-elle encore une place dans les paysages des Alpes-Maritimes ?**
- **Peut-on promouvoir l'installation de maraîchers dans un contexte de pression foncière ?**
- **Comment préserver les dernières terres alluviales (plaine du Var, val de Siagne) face à la spéculation et à l'urbanisation ?**
- **Faut-il sanctuariser les terres agricoles pour éviter leur artificialisation ?**
- **Comment organiser la gestion des terrasses à proximité des villages pour maintenir leur rôle écologique et paysager ?**
- **Comment maintenir le pastoralisme qui gère les paysages de montagne ?**

Les pistes d'actions

Sanctuariser les terres et recomposer des paysages agricoles cohérents

Préserver les terres agricoles ne se limite pas à une approche quantitative : pour que ces espaces restent dédiés à l'agriculture de façon pérenne, il faudrait préférentiellement recomposer des paysages agricoles complets, et non des parcelles isolées et morcelées. Cela signifie de tenter de préserver l'ensemble des éléments qui font la vie de ces territoires : non seulement les terres cultivables, mais aussi les habitations, les chemins, les haies, les canaux d'irrigation, les murs en pierre sèche et tous les aménagements qui structurent ces espaces. C'est cette cohérence paysagère et fonctionnelle, qui constitue un facteur supplémentaire pour leur pérennité.

Les outils réglementaires, comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), permettent de sanctuariser les terres. Dans la plaine du Var, 600 hectares ont ainsi été protégés en décembre 2023, et des plans d'actions sont mis en œuvre pour préserver et reconquérir ces surfaces. La CDAF et la SAFER jouent un rôle clé dans la lutte contre les détournements d'usage et la remise en culture des friches. Les acquisitions foncières par les collectivités, les associations comme Terre de Liens, ou les chambres d'agriculture, permettent de sécuriser le foncier et de le mettre à disposition des agriculteurs. Le PPEANP du Val de Cagne, par exemple, a permis de figer le zonage agricole dans le PLU Métropolitain, évitant une requalification en zone constructible.

Mais c'est surtout en reconnaissant la valeur paysagère, écologique et culturelle de ces territoires que leur préservation tiendra dans le temps. Un paysage agricole reconnu, entretenu et structuré, est bien plus qu'un simple réservoir de terres : c'est un écosystème humain et naturel qui rend de nombreuses aménités à son territoire.

Soutenir l'installation et la transmission : des leviers concrets pour une agriculture durable

Pour relancer l'agriculture, le soutien aux jeunes agriculteurs doit passer avant tout par l'acquisition du foncier par les pouvoirs publics. Cet outil est indispensable pour leur offrir un accès sécurisé à la terre, condition première de leur installation. Sans cette intervention, les prix du foncier rendent toute transmission impossible. Les aides à l'installation, les subventions et les accompagnements techniques (comme ceux proposés par la Chambre d'Agriculture ou le Département) peuvent faciliter la transmission des exploitations.

Il faudrait aussi encourager le développement des filières de transformation et de vente locales pour valoriser les productions et diversifier les revenus des exploitations. Les circuits courts, les AMAP, les marchés locaux ou encore l'agrotourisme offrent des débouchés concrets, tout en créant du lien entre producteurs et consommateurs.

Enfin, une organisation rigoureuse des accès aux parcelles serait facilitatrice pour réduire les conflits d'usage entre agriculteurs et riverains, notamment en périurbain. Cela implique de prévoir des solutions de logement adaptées pour les agriculteurs, afin qu'ils puissent vivre et travailler sur place. Plusieurs pistes peuvent être explorées : des maisons collectives pour agriculteurs, des logements sociaux réservés aux porteurs de projets agricoles, ou encore la possibilité de construire un logement à proximité immédiate des terres, à condition que ce logement soit indissociable de l'activité agricole (par exemple, via des baux ruraux ou des clauses d'usage exclusif).

Des exemples existent déjà en région PACA, comme les logements agricoles intégrés aux projets de reconquête foncière portés par la SAFER ou les collectivités, ou encore les écoquartiers ruraux qui associent habitat et exploitation. Ces dispositifs permettent de fixer les agriculteurs sur leur territoire et de pérenniser leur activité.

Adapter l'agriculture au changement climatique : l'hydrologie régénérative au cœur des paysages agricoles

Face au changement climatique, l'enjeu pour l'agriculture des Alpes-Maritimes ne se limite pas au choix des cultures adaptées, mais aussi à adopter une stratégie globale de conservation et de restauration de l'eau. Plutôt que de subir la raréfaction de la ressource, les agriculteurs peuvent devenir acteurs de sa gestion en intégrant les principes de l'hydrologie régénérative. Cette approche vise à restituer aux paysages leur capacité naturelle à capter, infiltrer et stocker l'eau là où elle tombe, plutôt que de la laisser ruisseler ou s'évaporer.

L'hydrologie régénérative repose sur des pratiques qui ralentissent l'écoulement des eaux de pluie, favorisent leur infiltration dans les sols et rechargent les nappes phréatiques. Elle s'appuie sur des aménagements paysagers intelligents déjà existants dans les Alpes-Maritimes : terrasses agricoles (comme celles de la haute Roya ou de Saorge), plantations de haies arbustives ou arborées, zones humides restaurées (comme dans la basse vallée de la Siagne), ou encore lisières forestières revégétalisées. Ces structures agissent comme des éponges naturelles : grâce à la microtopographie et au système racinaire des arbres, elles retiennent l'eau, limitent l'érosion, alimentent les sols en profondeur et maintiennent un débit plus régulier dans les cours d'eau.

En restaurant les terrasses, en revégétalisant les sols compactés ou en réouvrant des bras morts de rivières, les agriculteurs ne font pas que préserver leur outil de travail : ils reconstruisent des écosystèmes résilients, capables de stocker l'eau et de la restituer progressivement aux nappes et aux sources. Cette démarche, centrée sur la gestion de l'eau, permet de renforcer la résilience des paysages agricoles face aux sécheresses prolongées et aux événements climatiques extrêmes, tout en préservant leur qualité écologique et visuelle.

L'année 2026 a illustré avec force les dérèglements climatiques qui frappent les Alpes-Maritimes : un hiver exceptionnellement pluvieux, marqué par des épisodes de pluies diluviennes, suivi d'un été caniculaire et sec, où les sols se sont asséchés et les sources se sont taries. Dans ce contexte, l'hydrologie régénérative révèle tout son potentiel pour modérer les effets de ces excès en favorisant l'infiltration et la recharge des nappes pendant l'hiver et en restituant l'eau lentement, permettant aux cultures de résister plus longtemps à la sécheresse.

Entretenir prioritairement les terrasses autour des villages de montagne

La remise en culture des terrasses autour des villages de montagne ne se limite pas à une opportunité économique : c'est avant tout un levier essentiel pour préserver la qualité de vie et la sécurité des habitants. En restaurant ces aménagements, on maintient l'ouverture des paysages autour des villages, évitant ainsi leur fermeture par la végétation ou leur abandon à l'enfrichement. Ces terrasses, une fois revégétalisées et entretenues, jouent également un rôle protecteur : elles réduisent les risques d'incendie en créant des coupures végétales qui protègent les habitations des flammes.

Elles permettent aussi une gestion optimale de l'eau pluviale : en ralentissant le ruissellement, elles favorisent l'infiltration dans les sols et limitent l'érosion, préservant ainsi la fertilité des terres. Enfin, ces espaces ouverts offrent des lieux de vie agréables à proximité immédiate des villages. À Gourdon, par exemple, la prairie publique en terrasse illustre comment ces aménagements peuvent devenir des espaces de détente et de convivialité, tout en renforçant la résilience écologique et paysagère du territoire.



Terrasses entretenues de l'Albaret, vues depuis Levens.

Créer des Communs pour gérer les espaces agricoles : une gouvernance collective au service du territoire

Les Communs désignent des ressources partagées, gérées collectivement par une communauté d'usagers, selon des règles définies ensemble dans l'intérêt de tous. Contrairement à une approche purement privée ou publique, les Communs reposent sur une gouvernance participative, où les décisions sont prises de manière collaborative pour préserver, entretenir et valoriser la ressource sur le long terme. Ce modèle, qui existe depuis très longtemps dans le monde rural et qui fut théorisé par des chercheurs comme Elinor Ostrom (Prix Nobel d'économie en 2009), montre que les communautés locales sont capables de gérer durablement des biens collectifs (comme les terres agricoles, les forêts ou l'eau) sans les épuiser, à condition que des mécanismes d'organisation, de contrôle et de sanctions soient mis en place.

Appliqué aux espaces agricoles, ce principe pourrait être une piste pour dépasser les logiques individuelles et fédérer les acteurs (agriculteurs, habitants, collectivités) autour d'une gestion solidaire des terres. Les Communs agricoles peuvent prendre la forme de coopératives foncières, de groupements pastoraux, ou encore de structures dédiées à la gestion de l'eau ou des équipements partagés (irrigation, matériel, stockages). Leur force réside dans leur capacité à concilier préservation des ressources, équité entre les usagers et adaptation aux besoins locaux, tout en garantissant un accès juste et pérenne à la terre pour les générations futures.

Dans certains territoires des Alpes-Maritimes, où la pression foncière et la fragmentation des exploitations impactent l'agriculture, les Communs offriraient une alternative concrète : ils permettent de muter les terres en biens collectifs, gérés pour le bien commun, en évitant la spéculation.Cette approche favoriserait aussi la transmission des savoir-faire, la diversification des activités et la résilience des paysages, en ancrant l'agriculture dans une dynamique territoriale plus solidaire.



Vente de fruits et légume dans le Haut Val de Cagnes.

Soutenir l'élevage et le pastoralisme par des actions concrètes

Le maintien de l'élevage et du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes ne dépend pas seulement de la vitalité économique des exploitations : il repose également sur des conditions d'exercice de l'activité qui peuvent être améliorées par des actions ciblées, portées par les collectivités et les partenaires du territoire. Plusieurs leviers complémentaires peuvent être mobilisés.

Le premier concerne l'hébergement des bergers et l'abreuvement des animaux. De nombreux bergers ne disposent pas de logement à proximité de leur troupeau, ce qui rend l'activité d'estive particulièrement difficile. La réhabilitation des cabanes pastorales constitue à cet égard un chantier prioritaire, puisque près de 80 % d'entre elles nécessiteraient des travaux pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes. L'accès à la ressource en eau constitue un sujet majeur pour le maintien de l'activité pastorale : l'aménagement de points d'eau, tels que les impluviums et les lavognes réalisés en matériaux naturels en s'appuyant sur la pierre, l'argile et la microtopographie, ou encore la création d'abreuvoirs, peut être soutenu par des aides financières.

La sécurisation des itinéraires pastoraux constitue un second enjeu. La logique de parcours suppose la continuité des espaces utilisés par les troupeaux, alors que le morcellement foncier freine souvent les démarches collectives. La cohabitation avec les autres usages de la montagne, randonneurs, vététistes ou promeneurs, appelle également des actions de sensibilisation, une signalétique adaptée et une information sur la présence de chiens de protection, afin de limiter les conflits d'usage. Des démarches d'ordre intercommunal, telles que les plans d'orientation pastorale, peuvent offrir un cadre pour organiser ces parcours à l'échelle d'un territoire cohérent. Enfin, la protection des zones pastorales dans les documents d'urbanisme, SCOT et les PLU, représente l'un des leviers pour préserver l'activité à long terme. Des procédures plus spécifiques, telles que les zones agricoles protégées ou les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, renforcent cette sécurisation foncière.

Verbatims

*« L'activité agricole et pastorale crée une diversité de milieux, avec donc une **diversité de paysages** : milieux ouverts, semi-ouverts, boisés, aménagés. »*

*« L'**autonomie alimentaire** des Alpes-Maritimes est tellement faible qu'il est difficile de se prononcer sur ce point. »*

*« **Le prix du foncier** et la rétention foncière créent des difficultés au redéploiement d'activité agricole. »*

*« Les **risques naturels** (inondations et incendie essentiellement) sont diminués par des terres agricoles entretenues et cultivées. »*

*« Il faut préserver les terrasses agricoles qui peuvent contribuer au **maintien des terres**. »*

*« C'est terrible de voir ces **restanques** se détériorer. »*

*« Il faut pouvoir **remettre en culture** un maximum de terres »*

ALPES-MARITIMES
LE DÉPARTEMENT 06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Réalisation : **Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes + IKUKI, 2026**

Lien d'accès direct **››› Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**